



# LES TARIFS

8 Avril 2014

**Accessibilité :** Libre  
**Entité émettrice :** DCR Méditerranée  
**Auteur :** Florence Debrie  
**Destinataires :** ALE Montpellier

## & PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE

Chaque salarié s'engage à traiter de façon responsable les informations qu'il détient dans le cadre de son travail et respecter les règles de sécurité et de confidentialité, en particulier concernant les données sensibles.

CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE



▪ Accessibilité libre



▪ Accessibilité interne limitée au Groupe EDF ou à certaines de ses composantes



▪ Accessibilité restreinte à des personnes ou fonctions ayant à en connaître



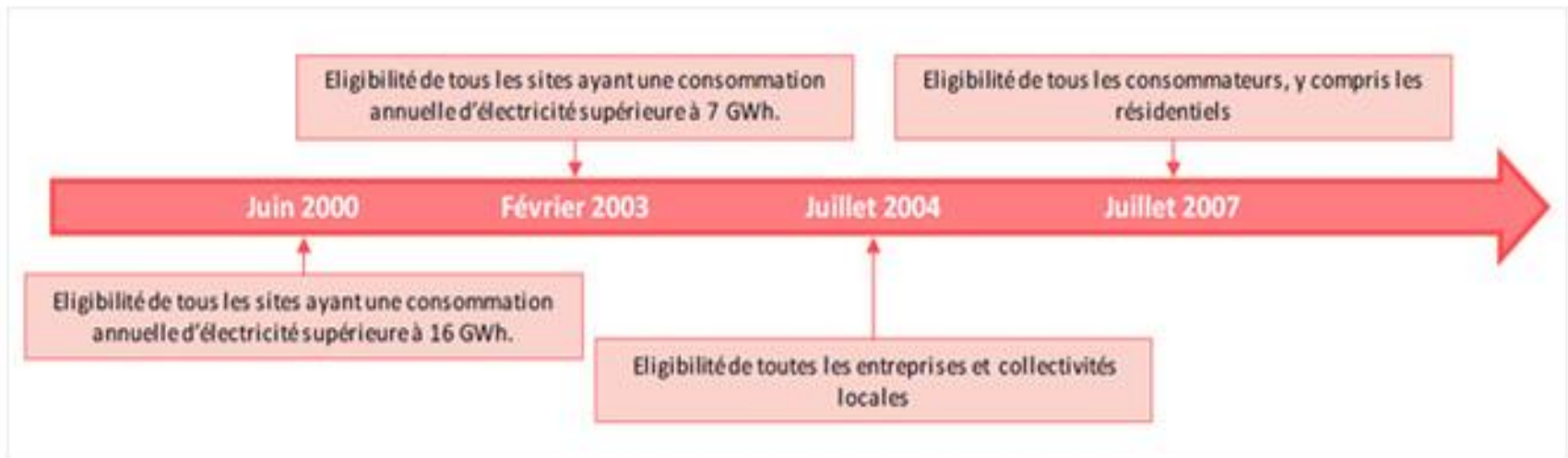
▪ Accessibilité très limitée (confidentiel)

# Le Marché de l'Electricité : Etat des Lieux

Un marché encore très **réglementé**

**2/3** de l'électricité vendue en France l'est via les tarifs réglementés de vente

**92%** du volume consommé par les clients résidentiels l'est via les tarifs réglementés de vente



Source : CRE

# Le Marché de l'Electricité : Les fournisseurs nationaux



Source : CRE

# Le Marché de l'Electricité et du Gaz : Les offres

Aujourd'hui 2 types d'offres existent :

## 1 : Offre au Tarif Réglementé de Vente (TRV)

Fixé par décret, il évolue le 1<sup>er</sup> Août de chaque année et répercute notamment les coûts fixes et variables supportés par EDF

### Qui propose des offres aux tarifs réglementés ?

**En électricité**, les offres d'électricité au tarif réglementé de vente peuvent être souscrites auprès du fournisseur « historique », dans la majorité des cas EDF.

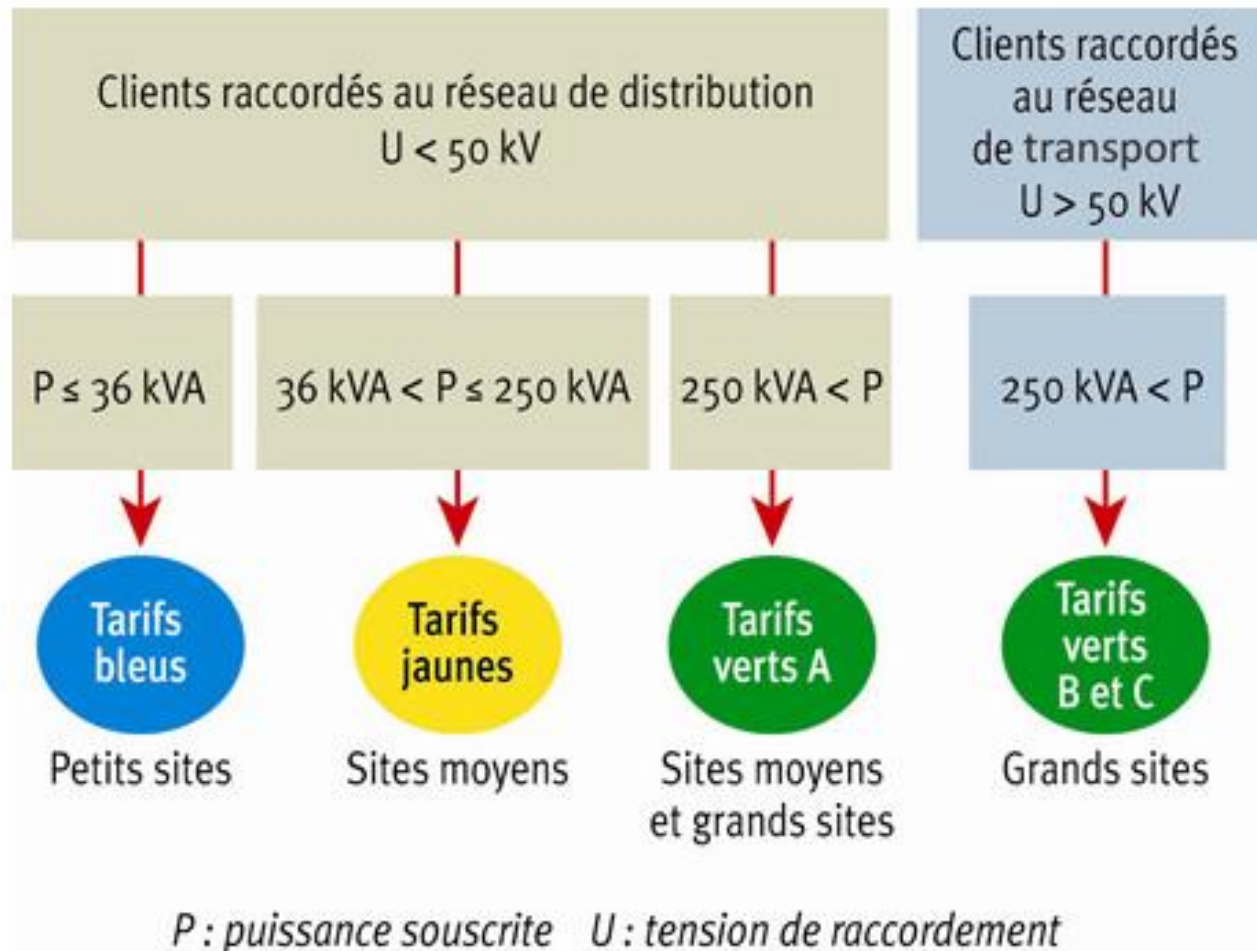
**En gaz naturel**, les offres de gaz naturel au tarif réglementé de vente peuvent être souscrites auprès du fournisseur « historique », dans la majorité des cas GDF SUEZ.

Dans certaines communes (5 % des clients concernés), le fournisseur historique est une entreprise locale de distribution. L'ensemble des fournisseurs proposent des offres de marché.

## 2 : Offre au tarif de marché

Le fournisseur achète de l'électricité sur le marché de gros français et propose un prix pour l'énergie qui sera consommée par l'utilisateur final

# Le Marché de l'Electricité : Quels tarifs / quels clients ?



# Le Marché de l'Electricité : Les Tarifs sociaux

Principe : les clients résidentiels dont les ressources ouvrent droit au bénéfice de l'ACS (Assurance Complémentaire Santé), à la CMU-C ou répondant au critère de revenu fiscal de référence peuvent bénéficier des tarifs sociaux auprès de tous les fournisseurs.

Le décret officialisant l'attribution automatique du TPN (**tarif de première nécessité**) et du TSS (**tarif spécial de solidarité gaz**) est paru le 7 mars 2012.

**Le Tarif de Première Nécessité** pour l'électricité (TPN) permet de profiter d'une **réduction sur chacune des factures** pour les clients titulaires d'un contrat individuel.

Le montant de ces réductions **varie en fonction de la composition du foyer et des équipements**, qui déterminent la puissance souscrite.

Concrètement, pour un foyer composé de deux personnes ou plus en logement collectif, la réduction forfaitaire annuelle peut aller jusqu'à 140 € TTC.

**Le Tarif Spécial Solidarité pour le gaz naturel** (TSS) permet :

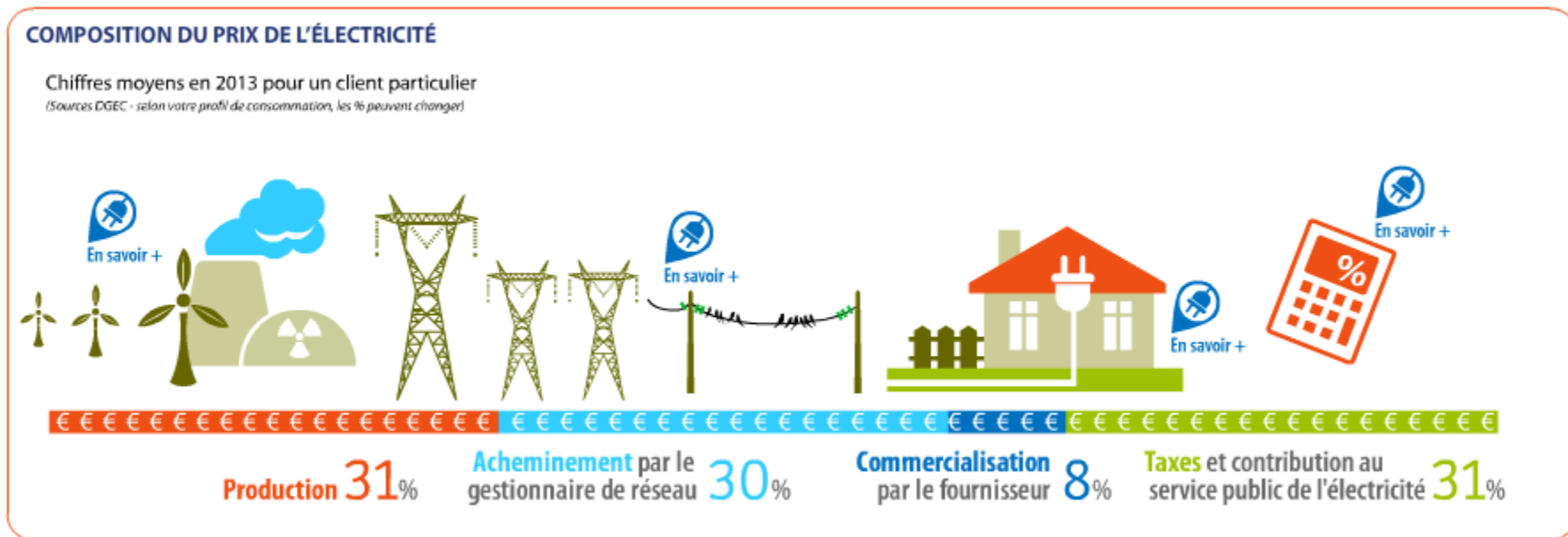
Une **réduction sur chacune des factures** pour les titulaires d'un contrat individuel

Ou d'une **réduction forfaitaire annuelle** si le titulaire du contrat réside dans un immeuble où le chauffage est inclus dans les charges.

Le montant de ces réductions **varie en fonction de la composition de mon foyer et de mes habitudes de consommation** au quotidien pour l'eau chaude, le chauffage et éventuellement la cuisson.

Concrètement, pour un foyer composé de deux personnes ou plus en logement collectif, la réduction forfaitaire annuelle peut aller jusqu'à 156 € TTC.

# Le Marché de l'Électricité : Composition du Prix



Source : CRE

## Grands principes :

- La Péréquation tarifaire : le coût d'acheminement est identique sur l'ensemble du territoire national
- L'indépendance du réseau : ERDF assure le même service pour l'ensemble des fournisseurs
- L'Autorité de Régulation : la CRE régule le marché, garantit l'indépendance des gestionnaires de réseaux, garantit le droit d'accès aux réseaux et veille à son bon fonctionnement.

**L'acheminement** de l'électricité de son lieu de production au site du client, couvert par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)

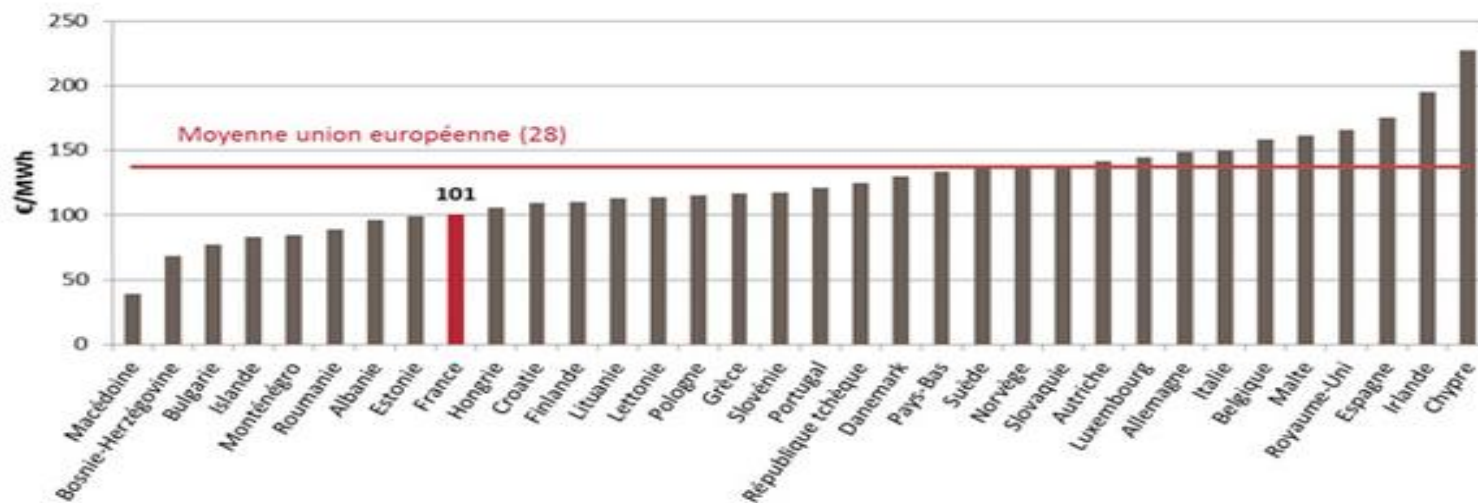
**Le TURPE est une composante du tarif réglementé**, et il est donc collecté par EDF qui le reverse ensuite aux gestionnaires des réseaux de transport (RTE) et de distribution (ERDF et Entreprises Locales de Distribution).

Taxe sur la Valeur Ajoutée (**TVA**), Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (**TCFE**), Contribution Tarifaire d'Acheminement (**CTA**), Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (**CSPE**).



# Le Marché de l'Electricité : Comparatif en Europe

Figure 5. Prix de détail moyens dans les pays de l'union européenne pour un client type résidentiel au 1<sup>er</sup> semestre 2013



Source : Eurostat

## Qui décide des mouvements tarifaires en France ?

Les évolutions tarifaires sont décidées par **les pouvoirs publics**.

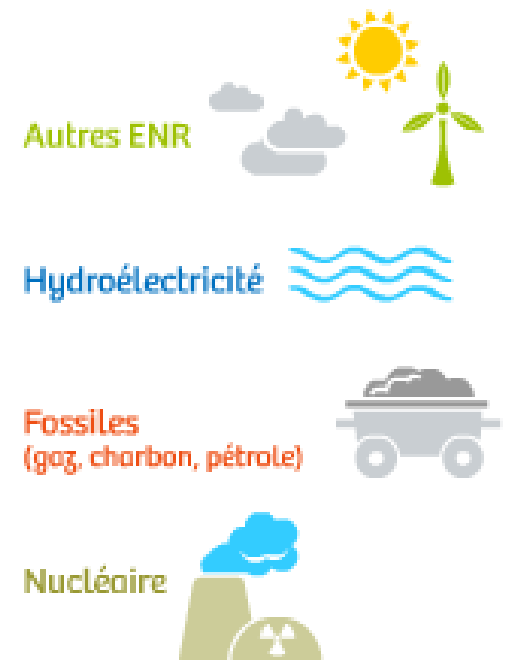
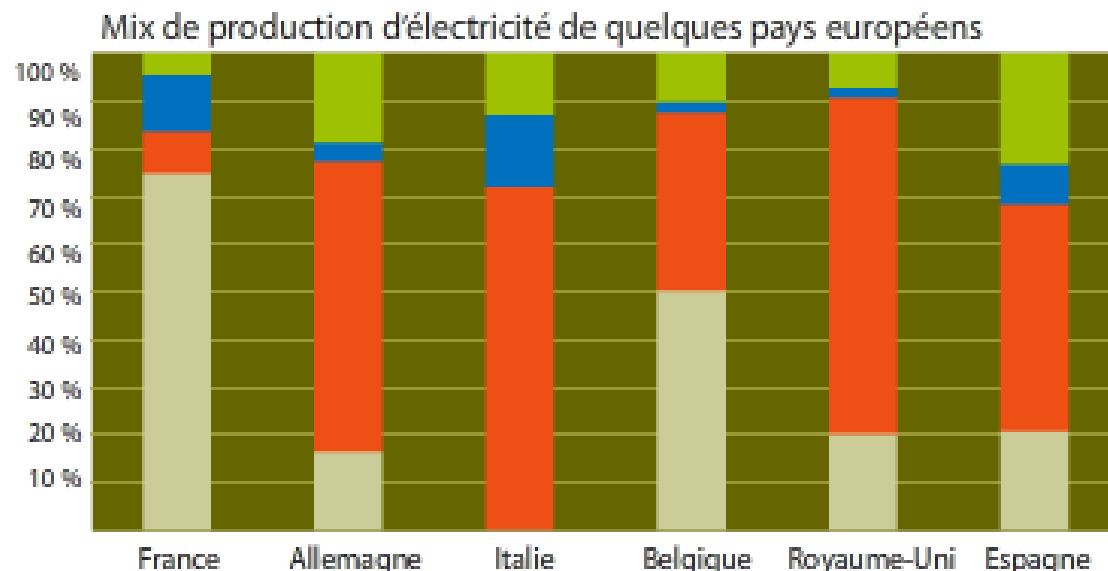
En ce qui concerne les tarifs réglementés de vente d'électricité, l'avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est consultatif. Les pouvoirs publics sont souverains en la matière.

EDF apporte son expertise dans les travaux préparatoires, mais la décision et la date à laquelle intervient le mouvement tarifaire appartiennent aux pouvoirs publics.

# Le Marché de l'Electricité : Sources de production en Europe

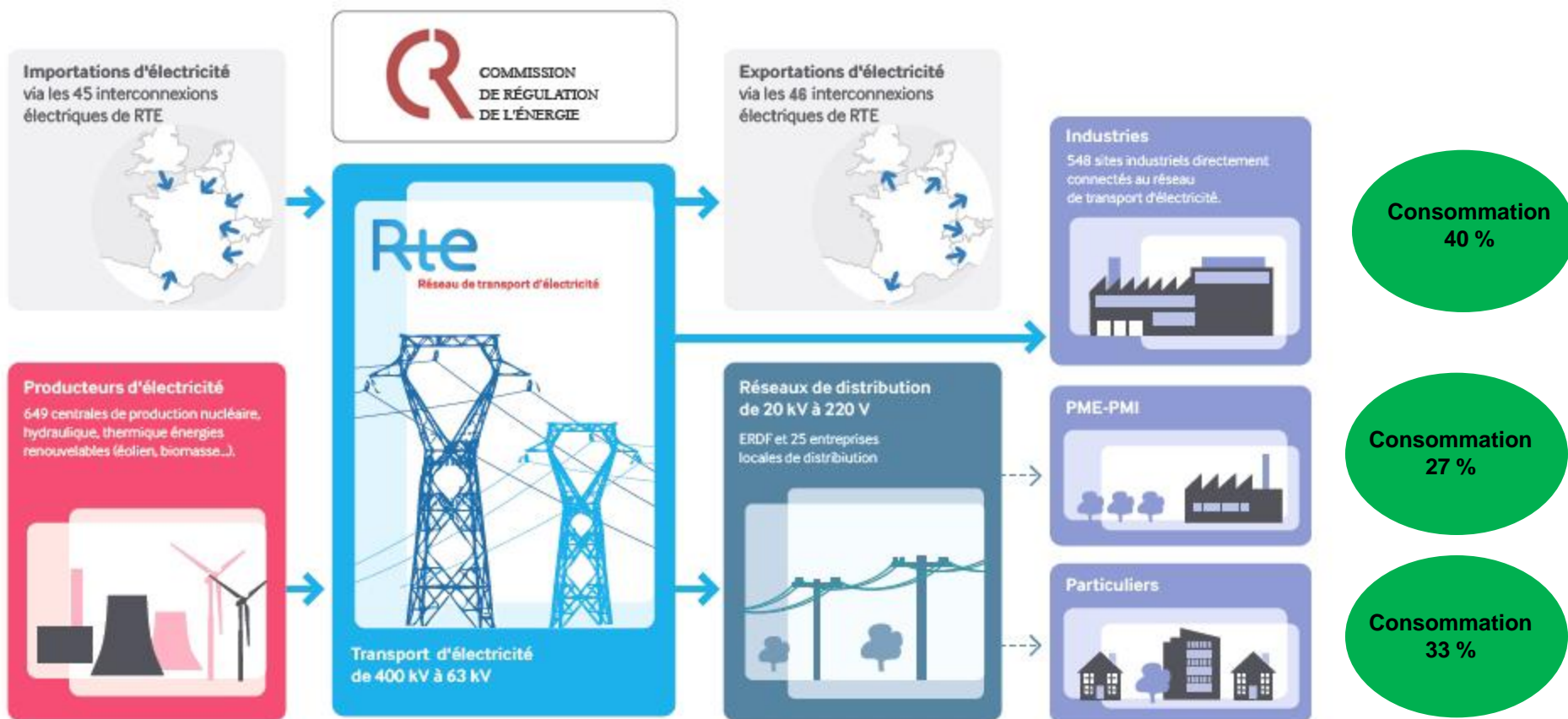
## Principales sources de production d'électricité en Europe

2012, Association des opérateurs des réseaux de transports d'électricité européens (ENTSOE)



Source : CRE

# Le Marché de l'Electricité : Les différents acteurs



Merci pour votre attention